

## Conclusions du comité concernant l'étude sur le personnel qualifié dans le domaine social

Version finale du 10 novembre 2025, adoptée par le comité le 30.10.2025

### Introduction : nécessité d'une collaboration renforcée

L'étude sur le personnel qualifié dans le domaine social et les ateliers qui ont suivi sa publication avec différentes organisations, associations et faitières du domaine social montrent clairement que la pénurie de personnel qualifié dans le domaine social ne peut être maîtrisée que par une action coordonnée de tous·tes les acteur·trices concerné·es. Le comité de la SASSA souhaite apporter sa contribution et poursuivre la collaboration de ces dernières années.

C'est pourquoi le comité soutient expressément la demande d'un plan directeur national formulée dans la [résolution ARTISET visant à endiguer la pénurie de personnel qualifié \(2025\)](#). Les principes énoncés dans cette résolution offrent une base solide pour l'élaboration de mesures concrètes dans les institutions du domaine social. En outre, ces principes contribuent de manière essentielle à une image positive de la branche. Une telle image est un facteur clé pour le recrutement de la relève professionnelle et la fidélisation à long terme des collaborateur·trices.

Les hautes écoles spécialisées de travail social en Suisse sont prêtes à apporter leur contribution à ce plan directeur. Elles forment les professionnel·les qualifié·es dont la branche a besoin, elles proposent des études attractives, orientées vers la pratique, offrent un aperçu réaliste de différents champs d'action, et elles réalisent des projets de recherche innovants qui donnent des impulsions pour le développement de la profession et de la pratique. Aux conclusions de l'étude et aux ateliers, le comité de la SASSA a identifié trois axes d'actions dans lesquels il examine un engagement renforcé de la part des hautes écoles spécialisées et de la SASSA.

### 1. Renforcer la formation pratique et la transition de la formation vers l'emploi

#### Besoin d'agir

Les hautes écoles spécialisées doivent analyser régulièrement les besoins des champs professionnels, adapter davantage la formation pratique à ces besoins lorsque cela s'avère nécessaire, et concevoir la transition vers la vie professionnelle comme une partie intégrante des plans d'études, tout en encourageant les offres qui y correspondent.

#### Solutions possibles au niveau des hautes écoles spécialisées

La collaboration entre les hautes écoles et les partenaires professionnels dans l'organisation de la formation pratique est une caractéristique centrale des études dans les hautes écoles spécialisées et est essentielle pour que ces dernières puissent offrir des formations professionnalisantes. Le défi de relier efficacement la théorie et la pratique accompagne les hautes écoles spécialisées en travail social depuis leur création il y a 25 ans.

Par formation pratique, il est entendu une activité dirigée par un·e professionnel·le au sein d'une institution de formation pratique reconnue. La formation pratique représente environ un tiers des études de bachelor et constitue une partie intégrante des plans d'études. Cette composante est à la fois qualifiante et décisive pour la réussite des études. Afin de continuer à développer leur qualité, les hautes écoles spécialisées entretiennent des échanges continus avec les institutions de formation pratique.

Bien qu'une grande partie de la formation se déroule dans les terrains professionnels et que l'enseignement vise à refléter la réalité des champs d'activité, de leurs défis et de leurs particularités, les diplômé·es des hautes écoles spécialisées ainsi que les institutions de formation pratique relèvent souvent des difficultés au moment de la transition vers le marché de l'emploi.

Selon les hautes écoles spécialisées, ces difficultés résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs : la baisse de l'âge moyen des étudiant·es au cours des quinze dernières années, leur formation préalable essentiellement scolaire,

ainsi que la courte expérience professionnelle — d'une année — exigée des titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité professionnelle ayant achevé leur formation dans un autre domaine, conformément à [l'ordonnance sur l'admission aux HES](#).

Pour que le passage à la vie active se fasse avec succès, il ne faut pas seulement des adaptations de la part des étudiant·es et des hautes écoles spécialisées. Les employeur·euses doivent eux·elles aussi formuler plus clairement leurs profils de poste et d'exigences et les adapter de manière plus ciblée aux compétences des diplômé·es sortant des études. Afin de mieux expliciter les compétences clés acquises par les diplômé·es au cours de leurs études en hautes écoles, la SASSA a rédigé un [Cadre d'orientation pour les études HES en travail social \(2025\)](#). Ce cadre d'orientation offre une vue d'ensemble des compétences clés que doivent acquérir les diplômé·es selon les cycles d'études en hautes écoles, en s'appuyant sur les standards internationaux. La concrétisation et la mise en œuvre de ces compétences dans les plans d'études relèvent de la responsabilité des hautes écoles spécialisées.

Enfin, presque toutes les hautes écoles spécialisées offrent désormais la possibilité d'effectuer les études en cours d'emploi, ce qui signifie que les étudiant·es travaillent à temps partiel dans une organisation de la pratique reconnue et suivent en parallèle les cours en haute école. La modularisation de l'offre d'études permet aux étudiant·es d'organiser leurs études de bachelor de manière individuelle et flexible. Les alternatives aux "études à temps plein" ont l'avantage de soutenir une transition largement facilitée vers la vie active et de simplifier ainsi l'entrée dans la vie professionnelle.

#### Initiatives au niveau de la SASSA

Au travers de sa commission formation pratique, la SASSA s'engage pour le développement de la qualité de la formation pratique dans toutes les hautes écoles spécialisées. Elle fait office de plateforme de coordination entre hautes écoles spécialisées, encourage l'échange de bonnes pratiques et soutient les accords sur la reconnaissance des institutions de formation pratique ainsi que sur la qualification des praticiens formateurs et praticiennes formatrices.

Un autre pilier de l'engagement de la SASSA en faveur d'une formation pratique de haute qualité est l'accord-cadre sur la reconnaissance de la formation des formateur·trices à la pratique professionnelle (2020). La SPAS, la plateforme suisse des formations dans le domaine social, et la SASSA se sont mises d'accord sur des règles communes pour la reconnaissance des cours de formation continue pour les formateurs et formatrices à la pratique professionnelle ayant suivi leur formation en haute école spécialisée. Ces règles s'appliquent pour le moment uniquement en Suisse alémanique. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est également en train de réviser ses modalités relatives à la qualification et à la formation continue des praticiens formateurs et praticiennes formatrices.

## **2. Augmentation du nombre de places d'études et ouverture de voies d'admission alternatives**

#### Besoin d'agir

Une approche souvent mentionnée dans les discussions avec les parties prenantes pour réduire la pénurie de personnel qualifié dans le domaine social consiste à augmenter le nombre d'étudiant·es — à la fois par la création de places d'études supplémentaires et par l'ouverture à des groupes jusqu'ici sous-représentés —, tels que les personnes âgées disposant d'une expérience dans le domaine social ou les étudiant·es ayant suivi une formation à l'étranger.

#### Solutions possibles au niveau des hautes écoles spécialisées

Du point de vue des hautes écoles spécialisées, deux approches liées l'une à l'autre sont au centre de ce champ d'action : d'une part, plusieurs hautes écoles en travail social ont augmenté le nombre de leurs places d'études au cours des dernières années ou ont laissé entrevoir une telle augmentation. Il est toutefois décisif pour la mise en œuvre de cette mesure que la Confédération et les cantons responsables créent ensemble les conditions structurelles pour y répondre, notamment en finançant l'offre élargie en fonction des besoins et en renonçant à une régulation quantitative, lorsque celle-ci existe.

D'autre part, il s'agit de développer les voies d'accès alternatives aux études de bachelor, en particulier pour les personnes ayant une formation professionnelle préalable, mais pas de certificat de maturité et une longue expérience de travail dans le domaine social, pour les personnes changeant d'orientation et venant d'autres domaines professionnels ainsi que pour les personnes ayant obtenu des diplômes étrangers. Pour ces groupes, l'accès aux études reste souvent difficile, car les obstacles formels existants sont élevés et les coûts d'une formation supplémentaire peuvent être considérables. Ces dernières années, différentes offres ont été créées dans les hautes écoles spécialisées, par exemple pour la validation des acquis formels et informels ou pour l'accompagnement des personnes ayant suivi des parcours de formation non linéaires. Néanmoins, certains critères doivent toutefois être remplis pour que les études soient menées à bien. Ces exigences sont obligatoires pour garantir la qualité et — dans le contexte de l'augmentation du nombre de places d'études — indispensables. Par exemple, les candidat·es doivent disposer des compétences professionnelles et linguistiques nécessaires pour réussir leurs études.

La discussion sur le personnel qualifié ne devrait pas se limiter au niveau du bachelor, mais inclure également le niveau master. Dans l'esprit du Lifelong Learning et face à la complexité croissante des problématiques sociales, les hautes écoles spécialisées de travail social ont continuellement développé leurs filières master au cours des dernières années. Les études de master consécutif servent à approfondir et à élargir les compétences acquises au cours du bachelor et permettent en même temps de définir un profil individuel. Dans ce contexte, les hautes écoles spécialisées ont pour mission de créer une offre de formation attrayante, d'organiser le marché pour celle-ci et d'ouvrir des perspectives de carrière. Du point de vue des hautes écoles spécialisées, il serait important que les terrains professionnels tiennent compte de la valeur ajoutée de ces formations dans leurs systèmes de rémunération et de carrière et qu'elles soutiennent de manière ciblée et appropriées ces titulaires.

### Initiatives au niveau de la SASSA

La SASSA n'a pas de compétences sur le nombre de places d'études ou pour fixer des critères d'admission. Cependant, par sa commission admission, elle offre un échange sur la gestion des critères d'admission dans les différentes hautes écoles spécialisées de Suisse. Ce dialogue contribue à l'harmonisation des réglementations existantes et s'insère dans les marges de manœuvre pour la définition de normes communes. Un exemple concret est l'harmonisation croissante de la prise en compte des acquis pour les titulaires d'un diplôme délivré par une école supérieure du domaine social. Le rapprochement des critères d'admission permet d'augmenter la comparabilité des profils d'étudiant·es et des exigences posées aux future·s étudiant·es pour les institutions de formation pratique. En outre, la commission discute des voies d'accès alternatives aux études de travail social. Les responsables de l'admission ont récemment échangé sur le développement de programmes passerelles pour les personnes réfugiées et les requérant·es d'asile hautement qualifiée·es, actuellement réalisées à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ainsi qu'à la Haute école de Lucerne (HSLU) et bientôt proposées à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW).

Enfin, en tant que porte-parole de ses membres, la SASSA s'est engagée avec succès dans le cadre de la consultation sur [l'ordonnance d'admission aux HES \(2020\)](#) pour que les tests d'aptitude et les admissions sur dossier restent possibles dans les hautes écoles spécialisées de travail social.

### **3. Développement des offres de formation continue et de prestations de service**

#### Besoin d'agir

Un troisième point sur lequel il est nécessaire d'agir — selon l'étude sur la situation du personnel qualifié dans le domaine social et les discussions qui ont suivi dans les ateliers — concerne le développement des offres de formation continue et de prestations de services dans les hautes écoles. Dans ces discussions les participant·es ont souvent souligné le besoin de formats de formation plus courts, tant pour les jeunes professionnel·les entrant sur le marché de l'emploi que pour celles et ceux souhaitant changer de secteur après quelques années d'expérience. Du point de vue des hautes

écoles spécialisées, toutes les offres de formation continue ne peuvent exister à long terme que s'il existe une demande suffisamment importante de la part de la pratique, ce qui représente un défi compte tenu de la pénurie de personnel qualifié et des restrictions budgétaires dans de nombreuses institutions sociales. Dans les régions rurales en particulier, il est nécessaire d'augmenter l'attractivité des emplois — par exemple dans les services sociaux ou dans le travail avec les enfants et les jeunes — car le manque de personnel qualifié y est plus marqué que dans les centres urbains.

### Solutions proposées par les hautes écoles spécialisées

Comme dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, les hautes écoles spécialisées entretiennent des échanges étroits avec leurs partenaires pour développer leurs offres de formation continue et de services. Le développement de l'offre est dynamique : ces dernières années, de nouveaux formats ont été mis en place pour des groupes cibles spécifiques et pour des champs d'action en développement, par exemple le travail social en milieu scolaire en Suisse romande. Actuellement, l'introduction de formats courts formalisés dans la formation continue (appelés *microcrédits*) d'un volume allant jusqu'à 9 ECTS est discutée dans différents organes de politique de l'éducation et des hautes écoles. Les hautes écoles spécialisées examinent comment elles peuvent mettre en œuvre de telles offres pour les institutions du domaine social.

Enfin, les hautes écoles spécialisées peuvent contribuer, par le biais de projets de recherche et de prestations, à développer les organisations de travail social dans les régions rurales et à initier des changements structurels dans ces régions.

### Contribution possible de la SASSA

Jusqu'à présent, les thèmes liés à la formation continue et aux prestations de services ont été moins présents dans l'agenda du comité de la SASSA. Au vu des développements actuels au niveau de l'enseignement supérieur — par exemple l'introduction des microcrédits — le comité va procéder à un état des lieux et se déterminera si et sous quelle forme il traitera le thème de la formation continue.

## **Conclusion**

Les hautes écoles spécialisées et la SASSA apportent déjà des contributions importantes à la réduction de la pénurie de personnel qualifié. Malgré cela, la pression d'agir reste élevée, notamment en ce qui concerne l'imbrication de la théorie et de la pratique, l'élargissement de l'accès aux études ainsi que le développement d'offres de formations continues adaptées aux besoins. Dans tous ces champs d'action, le comité de la SASSA mise sur la coopération et la coordination avec les organisations partenaires dans le domaine social et dans le paysage de la formation. Le secrétariat de la SASSA observera les développements dans tous les domaines, il demandera un retour aux organisations partenaires et en rendra régulièrement compte au comité.